

VIVE

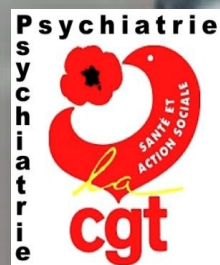
Fier de lutter
Fier d'être à
la **cg**t

QUAND TOUT
SERA PRIVÉ,
ON SERA PRIVÉ
DE TOUT

LE

SERVICE

PUBLIC



Actualités

- 04. Une vedette !
- 05. Cause toujours ...
- 06. Idées fixes
- 07. Télé-réalité à l'UPPA
- 08. Soins express
- 09. Je vais bien, tout va bien
- 10. Frictions
- 11. Derrière les portes du pénitencier
- 12. Sécurité routière
- 13. Laissez nous bosser
- 14. Grand méchant loup
- 15. L'actu CGT CPN en images

Nous rejoindre

- 16 et 17. Formulaire de contact et de droit à l'info

Vos droits

- 18. Infos spécifiques aux retraites

Cette page est la vôtre

- 19 et 20. QVT / DPI ou dépit ?

Coin des instances et réunions

- 21-22. Commission Médicale d'Etablissement
- 23. F3SCT du 6 décembre 2024
- 24. Comité Social d'Etablissement du 17 décembre
- 25. En négo'
- 26. Punaises de lit (suites)

Dernières brèves

- 27. Prime de service / Expo / médaille du travail

Il y a des cadeaux de Noël dont on se passerait bien

Dans la hotte du père BARNIER, les cadeaux pour l'Hôpital Public et les fonctionnaires sont déjà prêts.

Malheureusement pour nous, entre un vieux Monsieur « un peu dur de la feuille » et des lutins de droite, la liste de cadeaux que nous avons réclamés n'aura pas été honorée et il y a fort à parier qu'il y aura de grosses désillusions au pied du sapin !

Financement de l'Hôpital Public en dessous des besoins et de l'inflation, baisse des remboursements des consultations et des médicaments, gel des salaires et du point d'indice, instauration de 3 jours de carence et abaissement de la rémunération de nos jours maladie à 90%, suppression de la GIPA, ...

Pourtant, il y avait de quoi faire plaisir. La CGT avait même mâché le boulot, en suggérant à plusieurs reprises depuis la rentrée de septembre que les soignants, qui avaient pourtant été bien sages, attendaient impatiemment :

- des financements à la hauteur des besoins,
- des recrutements supplémentaires,
- la réouverture de services et de lits,
- une revalorisation salariale digne de ce nom,
- l'abrogation de la réforme des retraites, ...

Une chose est claire, maintenant la commande passée et la quasi-certitude de recevoir des cadeaux non-voulus, il va falloir réagir fermement en interpellant le SAV !

Le Père BARNIER a beau répéter qu'il n'y a plus d'argent dans les caisses, il y a une chose intangible : les cadeaux au patronat sont toujours plus clinquants pendant que les travailleurs s'échinent sans aucune considération de la part de nos dirigeants !

La CGT a appelé à une forte mobilisation depuis le 4/11, avec notamment une manif le 5/12 et sera encore au rendez-vous de la rentrée.

Si nous n'obtenons pas gain de cause pour ce Noël-ci, ce n'est pas pour autant que le père BARNIER et ses lutins auront les coudées franches.

Si une citation devait servir de carte de vœux au gouvernement et de guide pour 2025, ce serait celle-ci :

« Ceux qui luttent ne sont pas sûrs de gagner mais ceux qui ne luttent pas ont déjà perdu » (Bertolt BRECHT)

La CGT ne se résoudra pas à accepter sans broncher la casse de notre système de protection sociale ! On ne lâchera rien !

Toute l'équipe syndicale de la CGT du CPN vous souhaite de bonnes fêtes de fin d'année et le meilleur à revendiquer pour l'année à venir.

Bonne lecture !

Emmanuel FLACHAT, Virginie TOUNKARA, Jacques BRIMONT, Sylvain BELUCHE, Pierre SPANG, Emmanuel GABORAUD, Olivia MILLOT et Stephan JACQUOT ont participé à la création de ce nouveau numéro.

N'hésitez pas, vous aussi à prendre votre stylo pour écrire un article ou à nous en suggérer un !

tél : 51-93 / fax : 51-92 / mail : cgt@cpn-laxou.com ou sur Messenger via Facebook CGTCPNLAXOU

Fonction publique, je te déteste !



Dans le gouvernement BARNIER, s'il y a un Ministre qui détonne, c'est bien **Guillaume KASBARIAN**, chargé de la Fonction Publique.

Groupie d'Elon MUSK qu'il félicite après sa nomination par le Président américain Trump au gouvernement, déclarant qu'il serait très attentif à ce que ce milliardaire appliquerait pour débureaucratiser et atomiser la fonction publique aux USA,

Adepte des propositions assassines contre une fonction publique qu'il devrait défendre et promouvoir, il martèle à la presse et sur les plateaux TV : **il ne calera pas sur la mise en place de 3 jours de carence pour les fonctionnaires et la baisse de la rémunération des jours de maladie car ce n'est pas normal que les fonctionnaires soient plus absents que les salariés du privé !!!** Question d'égalité ...

Ferme et obtus lors des rencontres avec les organisations syndicales : **gel du point d'indice en 2024 et 2025, suppression de la GIPA (prime compensant en partie la perte de pouvoir d'achat des fonctionnaires) et poursuite des chantiers de son prédécesseur GUERINI sur la rémunération et l'avancement au mérite !**

Inconnu pour la plupart des français, **ancien consultant** et fan de MACRON, il avait déjà sévi en tant que ministre du logement avec un bilan désastreux si on se place du côté des mal-logés et personnes à la rue mais très positif du côté des plus favorisés (loi anti-squat, assouplissement des règles concernant la part de logements sociaux obligatoires par commune, ...)

Pour la CGT, ce genre de personnage n'a rien de surprenant au sein d'un gouvernement de droite et s'inscrit dans la ligne néo-libérale de continuer à casser les services publics dans notre pays au bénéfice des groupes privés à l'affût.

La CGT a appelé à résister et à lutter, notamment par la grève le 5 décembre ... et après car même si le gouvernement BARNIER devait être censuré, rien ne nous dit que ces idées disparaîtraient avec lui ...

EF

Côté soignants, on « adore » M.KASBARIAN ...

Il y a 4 ans, pendant la crise du Covid-19, on demandait aux français d'applaudir les personnels hospitaliers pour leur travail admirable (ils sont venus travailler même malades, ils se font vacciner en masse)

Aujourd'hui, on leur demande d'applaudir la casse annoncée de la fonction publique hospitalière sur le dos de laquelle, entre autres, il faut faire des économies.

Afin d'éviter l'hémorragie de personnel et de recruter plus de soignants, le gouvernement propose des « mesures d'attractivité » ... :

3 jours de carence et 90% du salaire versé par jour de maladie vous permettront de connaître le plaisir de venir travailler malade à 40 de fièvre et de contaminer solidairement vos collègues !

La priorisation du bilan comptable sur l'humain vous permettra de travailler sans soucis du résultat pour le patient !

À l'heure où plus rien n'a de sens, quel intérêt de se servir d'une boussole ?

Le gel du point d'indice vous permettra, quant à lui, de ne pas connaître l'angoisse de savoir combien vous serez payé demain : ça ne sera pas plus qu'aujourd'hui !

Merci !!!

PS et EG

Grande cause, tu parles !

Après un été, dans l'insoutenable attente d'un premier ministre, Barnier arrivé tel le messie, déclare, peu de temps après sa prise de fonction, « **Psychiatrie, grande cause nationale en 2025 !** ». De quoi se réjouir et retrouver de l'élan en tant que soignant : enfin, l'état de délabrement de la psychiatrie va être reconnu et ... restauré.

Les annonces suivantes seront quelque peu décevantes : un groupe interministériel d'experts, une campagne de pub, davantage de crédits pour la recherche, et une amélioration de la coordination territoriale, ..., avec une enveloppe de 100 millions d'euros (une goutte d'eau et plus de la charité qu'autre chose !)

Déception, puisque l'on attendait quelques mots sur la fonction publique hospitalière, que soient reconnus : l'insuffisance des moyens actuels face à la souffrance psychique de nos concitoyens, les conditions d'exercice souvent insatisfaisantes de nos collègues, le délitement incessant de notre système de santé.

Ces annonces apparaissent donc comme **complètement déconnectées de notre réalité, ce dont nous avons besoin, tous, c'est de collègues, en nombre pour répondre et accompagner nos patients, de médecins pour prendre la responsabilité des services de soins et recevoir les patients, d'une offre de soins suffisamment étendue pour ne laisser personne sur le bord du chemin, d'une psychiatrie humaniste en résumé !**

Le constat actuel, sans être reconnu experts, la CGT ne fait que le dénoncer depuis des années : les soignants perdent leur élan à vitesse grand V, **la protocolisation à outrance du soin psychique brandie comme remède face à la pénurie de moyens ne fait que renforcer la perte de sens et le désinvestissement de la relation thérapeutique....**

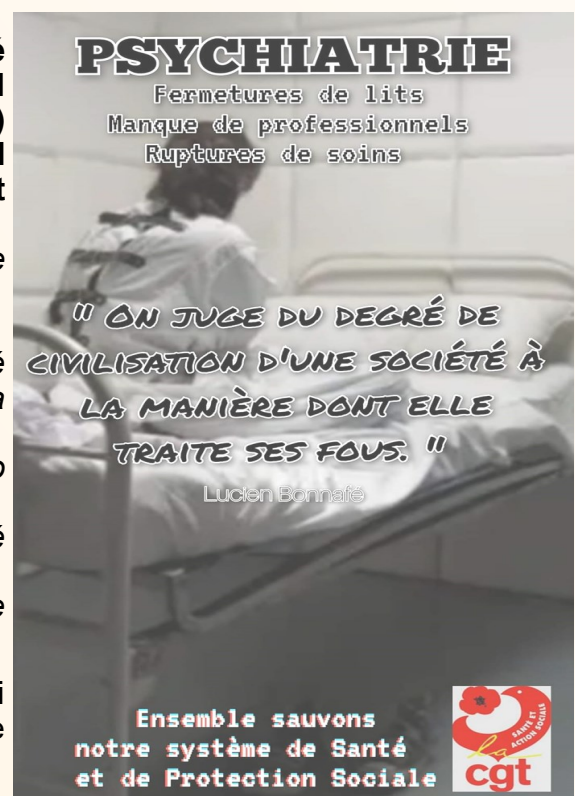
Or, il est plus que nécessaire de réagir, et vite !

A l'heure où les étudiants en IFSI lâchent leurs études en cours de formation, où les infirmiers se reconvertissent dans l'élevage ovin dans le Larzac, où les psychologues ne font que passer à l'hôpital sans prendre le temps de s'y installer privilégiant le libéral, où les médecins épuisés ne jurent que par des soins de très courte durée à coup d'ordonnancier ou de protocole, où l'IA pourrait presque tout aussi bien faire le boulot, la CGT persiste à revendiquer une psychiatrie humaniste, des moyens à la hauteur des besoins.

En ce sens, lors de la journée mondiale de la santé mentale (10 octobre 2024), Chantal Jourdan, Joel Aviragnet (députés) et Antoine Pelissolo (PS) proposent 10 mesures clés pour « un plan Marshall de la santé mentale », des mesures simples dont certaines sont partagées par la CGT :

- ⇒ *revaloriser les rémunérations des professionnels de la santé mentale,*
- ⇒ *recréer des postes et de l'attractivité,*
- ⇒ *construire une vision pluriannuelle de la santé mentale (une véritable loi de programmation de la santé mentale)*
- ⇒ *poursuivre l'objectif « zéro contention, zéro isolement »*
- ⇒ *avoir une attention particulière pour la santé mentale de l'enfant, l'adolescent, l'étudiant,*
- ⇒ *faire de la santé mentale des travailleurs une priorité, ...*

Les experts de la santé mentale sont celles et ceux qui exercent dans le domaine, la CGT relaie leur parole, le gouvernement serait bien inspiré de nous écouter.



Jamais à court d'idées (mauvaises)

Sous couvert de crise des finances publiques et du nécessaire redressement de notre pays, les chevaux sont lâchés !

Dans les tiroirs des Ministères, de l'Assemblée Nationale et du Sénat, les pires propositions s'accumulent.

Certaines sont proposées dans le cadre du Projet de Loi de Financement de la Sécurité Sociale (PLFSS) ou pour le budget de l'Etat 2025, d'autres sont prêtes à être mises en débat dans les travaux de l'Assemblée Nationale dès l'année prochaine.

Tout ceci bien évidemment sous réserve (et même si c'est loin d'être si évident que ça) que le gouvernement BARNIER ne soit pas rapidement censuré, ce genre de propositions ne manquera pas de persister sans un sursaut des travailleurs.

N'oublions pas en effet que le « grand capital » ne désarme jamais et que les idées bien « à droite » seront toujours de sortie !

Quoi qu'il en soit, à ce stade, en voici pêle-mêle une liste non-exhaustive :

- **Instauration de 7 h de travail gratuit (lissées sur l'année), sorte de 2ème journée de solidarité « pour nos vieux »,**
- **Réforme du diplôme infirmier et réingénierie de la profession (suppression du diplôme d'Etat remplacé par un diplôme universitaire avec la possibilité de voir des écoles privées former aux études infirmières, suppression du décret de compétences pour favoriser les transferts d'actes et lutter contre la pénurie médicale, ...),**
- **Renforcement de la mutualisation au sein des Groupements Hospitaliers de Territoire (sur notre territoire, le CHRU de NANCY vampiriserait alors l'ensemble des hôpitaux qui ne sont pas encore en direction commune avec lui, comme le CPN et Ravenel),**
- **Réduction du budget alloué à l'Aide Médicale d'Etat, voire même suppression (alors que même le Haut Conseil de la Santé Publique alertait le 12/11 des risques sur la santé de la population si de telles extrêmes devaient être atteintes ... mais aussi sur les atteintes aux valeurs et à la déontologie des soignants),**
- **Déremboursement supplémentaire (5%) des médicaments et des consultations médicales : les mutuelles n'ont pas fini d'augmenter (en moyenne, on estime que le coût annuel du contrat d'un couple, pour une couverture de milieu de gamme, a augmenté de 46% entre 2020 et 2024, soit environ + 900 €)**

Et comme si la coupe n'était pas encore assez pleine, rajoutons les propositions infâmes des 3 jours de carence pour les fonctionnaires, la baisse du taux de rémunération de la journée maladie à 90%, le gel du point d'indice pour 2024 et 2025, la suppression définitive de la GIPA, la réforme de la Fonction Publique à venir avec notamment la rémunération et l'avancement au mérite, ...!

Et pour nos hôpitaux, une cure d'amaigrissement dénoncée même par le « patronat » des hôpitaux et certaines éminences plutôt discrètes que ce soit chez les directeurs ou les médecins !

Tous vent debout pour affirmer que le budget annoncé pour 2025 nous envoie droit dans le mur !!!

Alors, le 5 décembre et après, ensemble, luttons, résistons !!!

La CGT a déposé un préavis de grève nationale qui couvre la période du 4/11 au 21/12/2024.

L'austérité ne se discute pas, elle se combat !

On exige des moyens à la hauteur des besoins ... et vite !!!

EF



Entre patron incognito et vis ma vie

Si vous êtes en manque d'effectif soignant dans votre unité, n'appellez plus le BPEAS, plus besoin d'avoir recours aux HUBLO.

Appelez directement M.YADJEL, directeur des ressources humaines, il se fera un plaisir de mettre la blouse et de venir faire des toilettes dans votre unité !

Annonce qu'il avait faite précédemment lors de la restitution de l'audit à l'UPPA, réunion qui s'était avérée catastrophique !



Et c'est alors qu'un beau jour du mois de novembre, vers 7h du matin, fidèle à sa promesse, notre DRH s'est présenté à Archambault, unité d'hospitalisation en gériopsychiatrie.

Après avoir revêtu la blouse, il a adopté la posture d'un apprenant et a suivi les soignants.

Certaines se sont interrogées mais oui, c'était bien votre DRH.

Notre stagiaire du jour a posé des questions pertinentes et s'est intéressé au travail du soignant, s'interrogeant même sur certaines difficultés de prise en charge des personnes âgées et les effectifs mis en face ...

Une fois 8h30, notre gentil DRH a remercié les équipes, a retiré sa blouse et endossé son costume pour se rendre à une réunion avec la Direction.

La CGT félicite M.YADJEL d'avoir été à la rencontre des soignants et des patients.

Son stage découverte est donc pleinement validé puisqu'il a été dans l'observation et à l'écoute. Maintenant qu'il s'est confronté à la réalité du terrain, espérons que cela puisse servir efficacement et durablement à améliorer la situation sur Archambault ! *(pour rappel, 8 lits ont été fermés jusqu'à nouvel ordre faute de temps médical disponible ...)*



Mais justement, mise à part ce que certains pourraient qualifier d'opération de com', est-ce vraiment la place d'un DRH de mettre la blouse ?

Est-ce qu'il ne serait pas préférable à la place de répondre aux attentes des soignants ?

Bref, de ne pas en rester là !

Les problématiques sont nombreuses à l'heure actuelle, à Archambault comme ailleurs, et nécessitent la vigilance de la Direction : sous-effectifs soignants, absence de médecins dans des unités de soins, harcèlement, management agressif par certains cadres et médecins, perte de sens au travail, manque de reconnaissance, problème de fidélisation et d'attractivité, ...

Nous subissons des vagues de départs du personnel médical et paramédical, nous demandons donc à la Direction des Ressources Humaines de focaliser toute son attention sur la préservation du personnel, espèce en voie de disparition.

OM

Rapide et efficace ?

Cet été, une nouvelle unité de soins a vu le jour dans notre établissement : EPIC (équipe de prévention et d'intervention de crise) sur l'ex-Unité D (ex-Clinique pour les plus anciens) dont les 21 lits auront été fermés (« transformés ») au passage ...

EPIC, un énième projet « innovant » qui accueille des personnes ne souffrant pas de trouble psychiatrique.

Surprenant, une unité de psychiatrie pour des patients n'en relevant pas... ?

Mieux encore, à la lecture d'un article de presse du 13 octobre 2024, à la faveur de l'inauguration de ce service, le chef de service urgences prévention affirme que cette unité est à destination de personnes qui ne sont pas malades ! Et pour appuyer son propos, il en donne même des exemples très précis : « *Un agriculteur que l'on trouve dans sa salle à manger avec une carabine chargée prêt à la retourner contre lui, n'est pas malade.* ».



Être hospitalisé au CPN lorsque l'on ne souffre pas de trouble psychiatrique et que l'on n'est pas malade est évidemment novateur !

D'ailleurs le traitement sur EPIC confirme ces particularités, **l'hospitalisation dure en moyenne 3 jours.**

Vite fait, bien fait ?

Est vantée une prise en charge intensive avec des entretiens psychologue, infirmier et psychiatre chaque jour.

Mais en y réfléchissant bien, cette définition de l'intensif ne devrait-elle pas définir tout soin en psychiatrie ?

Ce que nous entendons à la CGT de la part de nos collègues dans la plupart des services, c'est l'insatisfaction au travail, la perte de sens qui fait suite à l'envahissement du temps de travail par des tâches administratives, la logistique. Notre cœur de métier à tous, c'est le soin lorsque nous sommes en service, qu'il soit intra hospitalier ou ambulatoire.

Il paraît qu'EPIC a permis aux agents de retrouver du sens au travail, alors tant mieux mais dommage que ce soit à durée déterminée.

Dommage pour les patients en tous cas, puisque ceux qui auraient besoin de plus de temps sont ensuite orientés vers des services plus classiques de notre établissement, ceux qui ne proposent que quelques rares lits disponibles, ou vers les CMP, et leurs inacceptables listes d'attente.

Mais ceux-ci sont peut-être malades... ? Serait-ce à dire qu'ils n'ont pas leur place à l'hôpital ?

A la CGT, nous voulons un hôpital qui soigne, un hôpital qui accueille tous ceux qui disent en avoir besoin, un hôpital qui prenne en charge de façon satisfaisante tous les patients même si ce type de prise en charge est dit « intensif », de façon non prédéterminée, en fonction de chaque patient, c'est-à-dire singulière.... Humaine.

Alors voici une proposition CGT : rouvrons les lits de l'ex-unité D, 21 lits sans contrainte de durée ET gardons « l'intensif » des prises en charge, donnons-nous les moyens de rencontrer nos patients chaque jour.

Et si comme le dit le chef de service sus cité : « *pour élever un enfant, il faut tout un village* », pour soigner un patient, il faut toute une équipe.

Disponible !

VT

La prévention du suicide selon l'ARS

Depuis environ 2 ans, l'Agence Régionale de Santé Grand Est invite différents « partenaires » et organisations syndicales autour de la thématique « Prévention du suicide ».

Sujet brûlant à l'époque actuelle vu l'ambiance générale souvent déprimante ...

Groupe de travail donc, convoqué 2 fois par an en visio, auquel la CGT a décidé de participer.

2 ans pour un groupe de travail dont les résultats sont plus que discutables en termes de visibilité.

La dernière réunion a mis en contact une trentaine de participants, dont la moitié étaient mentionnés dans le groupe « animateur », c'est-à-dire présents en tant que représentants ARS. Pour les autres, étaient présents : SOS Amitiés, la DIRPJJ, l'éducation nationale.

On le sait, **la jeunesse** va mal, de plus en plus mal (malgré les prescriptions médicamenteuses qui pourtant sont administrées de façon exponentielle)... **Nous est d'ailleurs présentée l'étude ENCLASS avec des résultats surprenants : 59% des collégiens et 51% des lycéens se disent en bonne santé mentale**, ce qui représente plus de la moitié de la population concernée mais ne reflète quand même pas une jeunesse au bord de l'extase. **Chiffres en décalage complet avec ceux publiés par Louis Boyard (député LFI) qui a lancé une grande consultation début novembre, initiée par une vidéo visionnée plus de 3 millions de fois en moins de 24 heures. Le sujet : la santé mentale des collégiens et lycéens, leur emploi du temps. Plus de 220 000 jeunes ont répondu à cette consultation : les résultats sont édifiants, et inquiétants. En effet, 75% des jeunes répondants jugent leur santé mentale mauvaise voire très mauvaise, 80% d'entre eux dénoncent Parcoursup et le contrôle continu comme source d'angoisse. Et les autres statistiques sont du même ordre, elles ne font que révéler une jeunesse en souffrance.**

La réponse de l'ARS à cette problématique soulevée par la CGT ?

⇒ *Il existe « Santé Fil Jeunes »...*

La bonne santé mentale ? c'est simple comme un coup de fil !

Autre angle de vision particulier lors de cette « rencontre », **le monde agricole**.

Là aussi, la souffrance crève les yeux, le taux de suicide y est supérieur de 30% par rapport à la population globale.

Les premières hypothèses de l'ARS sont (au moins) maladroites : plus de suicides aboutis car « les moyens pour se suicider sont plus facilement accessibles » et les agriculteurs ont généralement « des personnalités particulières, ce sont des taiseux » et « les hommes se réussissent mieux ». Pour autant, la MSA propose quelques aides : consultations psychologiques (bien avant l'existence du dispositif Monsoutienpsy), **aide au remplacement et aide au répit administratif**. D'autres outils sont disponibles, le 3114 du monde agricole : **Agri'écoute**.

Des moyens certes, **mais qui n'ont pu s'adresser péniblement qu'à 594 personnes depuis 2016 !!!**

La CGT insistera sur la nécessité de lieux de soins accessibles à tous, sur le désastre engendré par les fermetures de lits et de structures de soins ces dernières années. Les chiffres sont là, et (re)connus par tous, il est urgent d'agir. La souffrance psychique, pour être traitée, a besoin de soins incarnés, la déshumanisation ne peut que l'aggraver.

La réponse de l'ARS ?

⇒ *Cette remarque sera relayée auprès de la Direction Générale de l'Offre de Soins (DGOS, service du Ministère de la Santé)*

Désolant mais tellement symptomatique de cette vision hors sol de nos dirigeants !

VT



(Re)fonte des pôles

Après le Pôle Transverse Universitaire (PTU), et le renouvellement du Dr Georget à sa tête, suppléé par le professeur Laprevote (d'où l'universitarisation), c'était le tour d'un gros morceau de voir sa chefferie renouvelée.

Qui pour prendre la tête du grand Pôle universitaire de psychiatrie adulte du Grand Nancy (PGN) ?

Qui pour succéder au grand Professeur Schwan ?

Lui-même, candidat pour un troisième mandat (malgré le règlement intérieur qui ne permet qu'un unique renouvellement) ? Un autre professeur ? Une promotion pour un des nombreux chefs de département (hospitalisation complète, réhabilitation, ambulatoire, gérontopsychiatrie), un transfert entre pôles ?

Règlementairement la nomination d'un chef de pôle est de la seule responsabilité du directeur d'établissement, sur présentation d'une liste d'au moins trois noms émanant du président de la CME. C'est cette prérogative du président de CME qui justifie l'incompatibilité de cette fonction avec celle de chef de pôle (sauf règlement intérieur ou obligation liée aux effectifs médicaux d'un petit établissement).

Trêve de suspense, sans candidat désigné et avec une volonté non dissimulée d'écarter le Pr Schwan, le pôle s'est donc retrouvé orphelin... Une première idée d'intérim par un collège de praticiens (chefs de département) a dû être écartée, l'intérim sera donc assurée par Monsieur le Dr Body-Lawson... président de CME !!!

Une résolution de problème temporaire par un intérim soulevant deux interrogations...

La première règlementaire avec l'incompatibilité entre les fonctions de président de CME et chef de pôle ; la seconde, en lien avec les missions du chef de pôle, lui conférant une « autorité fonctionnelle » sur l'ensemble du personnel du pôle afin d'atteindre les objectifs fixés par le projet médical d'établissement. Or, Le Dr Body-Lawson est ... pédopsychiatre !!!

Si la loi n'inscrit aucune obligation d'appartenance, il apparaît étrange qu'un pédopsychiatre soit chef d'un pôle de psychiatrie adulte... qui plus est universitaire !!!

Universitaire justement, afin de conserver le statut du pôle, en l'absence du caractère universitaire pour l'ensemble de l'établissement (refusée justement afin de maintenir une meilleure attractivité pour certains pôles) il est nécessaire de nommer un Professeur Universitaire (PU)...

Très loin des autocongratulations en instance sur le nombre de PU atteignant des sommets pour l'établissement, Pr Kabuth pour le PUPEA et Schwan pour le PGN de longue date, renforcés plus récemment par les professeurs Hingray, Laprevote, Ligier et Schwitzer. 6 PU donc !!!

Quel rayonnement pour le PGN avec ses quatre professeurs.... Qu'en reste-t-il aujourd'hui ?

L'émancipation des professeurs Hingray et Laprevote qui ont intégré et universitarisé le pôle transverse, le départ annoncé par la rumeur du professeur Schwitzer et « l'éviction » du Pr Schwan.

Si les stratégies (inter) médicales reposent sur les ambitions personnelles, la CGT s'alerte d'un retentissement sur les conditions de travail et d'accueil des usagers.

Quel avenir pour ce pôle avec une attractivité médicale (PH et internes) mise à mal ?

Des services temporairement sans chef (UPPA, Unité B, Unité F...) à l'image du pôle, le PGN ne rayonne plus ...

L'aridité médicale risque de transformer le CPN en désert, impactant inéluctablement la qualité du service public.

Une aubaine pour le toulousain et sa clinique lucrative ?

Soins carcéraux

Un service, deux visions ... au milieu des usagers, des personnes.

Patients pour les uns, détenus pour les autres.

Le soin d'un côté, l'expiation d'un délit ou d'un crime de l'autre.

Si l'idée d'unité de soins spécialement aménagées pour les détenus partait d'un bon sentiment, il était évident que deux mondes allaient se chevaucher puis s'opposer.

C'était d'ailleurs une des principales réserves qu'avait soulevée la CGT du CPN lors du montage du projet UHSA (Prison dans un hôpital ou hôpital dans une prison ? Quelle convention, quel respect du rôle et des missions propres à chacun, ... ?) et de nouveau, lors de la rencontre de l'équipe de la secrétaire d'Etat, Nora BERA, qui nous avait reçus lors de l'inauguration.

Illustration encore récemment par les faits :

On apprenait d'un côté une situation de violence sur l'UHSA via déclaration ENNOV.

Le patient a dû être accompagné en chambre PSI avec l'aide de l'administration pénitentiaire. Pour cette dernière, un détenu agressif nécessitant un traitement de faveur non médicamenteux a dû être accompagné en chambre d'isolement.

Résultat, un agent pénitentiaire blessé... à la main.

L'histoire ne nous dit pas les circonstances de la blessure, dure profession lorsque les détenus ont la tête dure.

Pas de casse côté soignant, mais un tract syndical de l'administration pénitentiaire de 3 pages !!! 3 pages à charge contre la Direction du CPN tenue responsable d'un contexte aux allures de mutinerie partant d'un problème récurrent de télévision. Pour être exhaustif : télé défectueuse et maintien de la dernière pause cigarette.

Oui, vous avez bien lu : une pause cigarette qui semble nourrir depuis quelques années un différend entre CPN et Pénit'.

Pause ô combien importante pour les patients car limitant au maximum le temps de sevrage nicotinique et donc maintenue par les soignants.

Pour les responsables de la sécurité, cette dernière pause reste au contraire problématique du fait de leur effectif de nuit. Seuls 3 surveillants sont en poste à ce moment rendant difficile toute intervention.

Impasse donc entre des agents ayant pour préoccupation le soin et les autres, la responsabilité de la sécurité en effectif réduit.

Il faut savoir raison garder : la CGT plaide pour plus de communication entre les 2 parties et rappelle que notre objectif en tant que soignant, c'est d'assurer au mieux des prises en charge adaptées aux patients, quel que soit leur statut carcéral.

C'est là-dessus que nous demandons à la Direction du CPN de ne rien céder.

Non aux dérives sécuritaires dans la Santé !!!

SJ



Mettez le contact et démarrez !

Les risques liés à la circulation sont un risque non négligeable au CPN, entre les accidents de trajet et les accidents de circulation dans l'exercice de leurs missions, les agents du CPN sont victimes d'un grand nombre d'accidents ou de presque accidents chaque année.

Ainsi et sans compter les accidents piétons, une vingtaine d'accidents a déjà été recensée depuis le début de l'année 2024.

La CGT du CPN interpelle pourtant, depuis une dizaine d'années, les Directions successives sur ce risque, notamment pour les agents épuisés par des semaines trop chargées ou après un doublement de poste conduisant parfois à 17h de travail consécutif...



La CGT a enfin obtenu un début de prise en compte de cette revendication par la mise en place à venir d'une formation à la sensibilisation aux risques routiers dont les objectifs pédagogiques seront :

- *Savoir adopter les bons réflexes suivant les conditions climatiques (pluie, brouillard, neige, verglas...),*
- *Sensibiliser aux risques liés à la fatigue et à la conduite de nuit,*
- *Rappel des règles de la sécurité routière, ...*

Une formation test a été réalisée et les représentants CGT étaient donc en première ligne pour découvrir le contenu de celle-ci.

Une partie théorique avec des rappels de sécurité routière et une partie « pratique » sur un simulateur de conduite s'enchaîne donc sur une demi-journée dans les locaux de la formation animée par des collègues volontaires et motivés dans une ambiance chaleureuse mais studieuse.

*Rappelons que ce simulateur de conduite a quand même été acheté par le CPN sur des crédits CLACT (financement à 50% de la dépense par l'Agence Régionale de Santé) en 2022 !!!
Il y a donc urgence à déployer à minima ce dispositif de formation !*

La CGT du CPN se félicite donc du développement de cette formation à partir de la fin d'année (dans le meilleur des cas mais on va plutôt raisonnablement tabler sur 2025)

Cependant, la CGT rappelle qu'il ne s'agit là que d'une infime partie du sujet car à ce jour, rien ou presque n'a été réfléchi ou tout du moins mis en œuvre pour répondre à la problématique des agents épuisés ou victimes de malaises qui devraient selon notre organisation syndicale être systématiquement accompagnés pour leur permettre de rejoindre leur domicile dans des conditions sécurisées.

SB

*Nous apprendrons en Commission de Formation du 26 novembre 2024 que la Direction des Ressources Humaines reprenait la main sur la formation « risque routier » et reviendrait vers nous avec une toute autre approche.
A quel horizon ? 2025 ? 2026 ?*

Pour une liberté d'exercice

Le sujet a déjà été évoqué dans cette gazette, de nombreux rappels de la réglementation effectués tant à l'écrit qu'à l'oral, des enquêtes diffusées, des courriers partagés, et pourtant, il semble que le statut des psychologues reste immuablement bafoué.

2024 est peut-être le commencement d'autres choses, la mobilisation des collègues semble apporter quelques rectifications, nécessaires à partager.

Cet été, les collègues de l'Hôpital Sud Francilien ont permis de générer une jurisprudence au sujet du temps FIR. Ce temps est défini « dans la limite d'1/3 du temps de travail », mais dans la réalité, nombreuses sont les injonctions à le limiter à une journée hebdomadaire, soit 20%, voire moins.... en justifiant cette limitation par une charge de travail clinique trop conséquente.

Or, cet été, le Tribunal Administratif de Versailles (TA Versailles, décision du 17 juin 2024) a confirmé la circulaire DGOS du 30 avril 2012, et ont été acceptées les demandes :

1°) d'annuler la décision implicite par laquelle le directeur du centre hospitalier Sud Francilien a refusé d'abroger la note de service du 5 mars 2021 portant à 20% le temps d'activité que les psychologues de cet établissement sont autorisés à consacrer à leurs actions de formation, d'information et de recherche (« temps FIR »)

2°) d'enjoindre au directeur du centre hospitalier Sud Francilien d'abroger la note de service du 5 mars 2021.

Cet automne, ce sont les psychologues du CH Marchant à TOULOUSE qui mènent un recours en justice afin de faire valoir les conditions d'évaluation des psychologues. Ils demandent que l'évaluation soit réalisée en conformité avec les textes : les entretiens ne doivent pas être faits par les médecins mais par un représentant du directeur, qui est leur supérieur hiérarchique direct.

Ces actions visent à nous permettre d'exercer selon notre indépendance disciplinaire, c'est-à-dire qu'elles nous permettront d'éviter tout lien de subordination abusive vis-à-vis des médecins : ce qui se traduit trop souvent par des représailles lorsque les psychologues se montrent en désaccord clinique ou thérapeutique lors des réunions par exemple.

Ces jurisprudences nous encouragent à faire entendre une autre parole, une parole humaine et singulière qui ne soit pas médoco centrée.

La prise en charge de nos patients, au sein des équipes pluridisciplinaires, nécessite cette pluralité.



Les collectifs psychologues CGT continueront à refuser une protocolisation excessive des soins psychiques, et feront valoir le respect de nos statuts particuliers.

N'hésitez pas à en parler autour de vous et à nous contacter pour toute question.

Le collectif des psychologues de la CGT du CPN tient régulièrement des réunions auxquelles l'ensemble des professionnel(le)s psychologues est bien évidemment convié.

VT

Mauvais perdants

**Le combat pour récupérer notre crèche aura duré 5 ans :
5 ans de batailles menées par les personnels et la CGT contre le privé lucratif (Les Petits Chaperons Rouge) et pour un service public de la petite enfance !**

**La CGT et les agents de cette crèche ont enfin remporté la victoire puisque la Crèche redevient un service à part entière du CPN en début d'année 2025.
Une réussite historique qui fait la fierté de tous : c'est la victoire de l'humain sur la finance, la victoire de la raison sur le profit aveugle.**

Pour autant, force est de constater que la défaite a un goût amer pour LPCR. Déjà affaiblis par les révélations médiatiques sur leurs pratiques ignobles et leur gestion tyrannique pour gagner toujours plus d'argent sur le dos des bébés, c'est avec l'énergie du désespoir que LPCR tente de saborder le navire avant de quitter le CPN. Par le biais de quelques individus blessés affiliés à cette entreprise privée, des tentatives de déstabilisation sont utilisées pour ternir l'avenir de la crèche :

- *Retards pour transmettre tous les éléments demandés par la DRH du CPN,*
- *Salaires non-versés (une habitude !),*
- *« Descente » d'une de leur directrice au sein de la crèche pour mettre le feu aux poudres en « remontant » les personnels non-repris,*
- *Fermeture de la crèche le 19/11 pour « emmerder » les parents alors qu'aucun personnel n'était gréviste et que toutes étaient même en poste dans la structure ...*

Probablement vexé et meurtri, le groupe LPCR, mauvais joueur, ne reconnaîtra jamais sa défaite.

Pourtant, après 5 années d'occupation pendant lesquelles LPCR s'est gavé d'argent public sans jamais investir un centime pour entretenir la structure et au final la laisser en ruine, après 5 ans à refuser ou retarder l'accueil des enfants de nos collègues soignants, ..., une sortie discrète aurait été la bienvenue.

Ce n'est visiblement pas dans les valeurs et le fonctionnement de ce genre d'entreprise. Ces pratiques détestables n'arriveront pas à affaiblir notre combativité pour reprendre notre crèche ni à l'empêcher de retrouver son éclat passé.

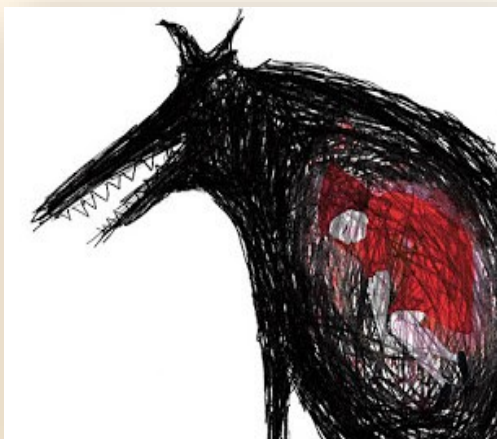
La crèche du CPN est sur le point de pouvoir à nouveau proposer des prises en charge humaines et de qualité aux bébés qui y seront accueillis.

Et c'est tout ce qui compte à nos yeux !

La CGT et les agents de notre crèche y veilleront sans relâche.

Quant aux mauvais joueurs, qu'ils aillent postuler chez Korian (Clariane) ou Orpéa (Eméis) : ils embauchent !

JB



LA CGT DU CPN EN IMAGES

Coordination Régionale CGT Santé à Mirecourt

Distribution de gazettes



En réunion avec les personnels de NOTRE crèche le 19 novembre 2024



Toujours présents dans les cortèges nancéens !



TU VEUX :
FAIRE VALOIR TES DROITS
PRÉSERVER L'EMPLOI
UN MEILLEUR SALAIRE
GARANTIR TON AVENIR
LUTTER CONTRE
LES DISCRIMINATIONS
ÊTRE ENTENDU
SYNDIQUE-TOI !



Pourquoi se syndiquer à la CGT du CPN ?



Parce que nous **DÉFENDONS les intérêts de TOUS les salariés**, mais aussi **des valeurs humaines fortes** : de solidarité, de liberté, d'égalité, de démocratie, de paix et de lutte contre toutes formes de discrimination et d'exclusion.



Parce que nous **défendons notre hôpital** et le **service public** et **exigeons des moyens** pour permettre des prises en charge de qualité.



Parce que chaque point de vue est important, chacun(e) peut exprimer ses aspirations et les faire progresser par la force du **« tous ensemble »**

Notre **force** à la CGT du CPN : **des COLLÈGUES militants dans les services** qui partagent votre quotidien au travail. Toutes les professions du CPN y sont représentées et tu y as toute ta place.

Etre syndiqué-e à la CGT ouvre des droits :



Droit de participer et de décider : chaque **syndiqué donne son opinion, débat et participe** à la prise de décision, peut s'impliquer dans la vie syndicale et y exercer des responsabilités s'il le souhaite



Droit de se former : la formation syndicale est un droit pour tous les syndiqués salariés. La CGT propose plusieurs types de formation de caractère général ou spécifique (chaque syndiqué a droit à 12 jours par an)



Droit à l'information : la CGT du CPN dispose d'une presse confédérale ouverte sur le monde du travail, utile pour solidariser les intérêts, construire les luttes et permettre la réflexion et l'échange collectif.



Droit à une réduction d'impôts : 66% de la cotisation syndicale est déductible

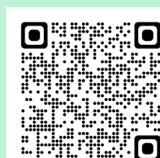
Comment me syndiquer ?

Viens nous voir ou appelle nous les mardis ou vendredis au local CGT pavillon Raynier, remplis le bulletin ci-dessous ou télécharge le bulletin d'adhésion sur notre site internet www.lacgtducpn.com

Toi aussi, rejoins la 1^{ère} organisation syndicale de France dans la Fonction Publique !

✂-----

Bulletin de contact ou de syndicalisation



NOM : Prénom :

Je Souhaite :
 prendre contact
 me syndiquer

Adresse :

Code Postal : Ville :

Service : N° tel :

Bulletin à renvoyer à la CGT du CPN, 1 rue du Docteur Archambault – BP 11010 – 54 521 LAXOU
 Tel : 03.83.92.51.93 – Fax : 03.83.92.51.92 – mail : cgt@cpn-laxou.com – site internet : www.lacgtducpn.com

Comment venir nous rencontrer ?

Décret n°86-660 du 19 mars 1986 relatif à l'exercice du droit syndical dans les établissements mentionnés à l'article 2 de la loi n° 86-33 du 9 janvier 1986 portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique hospitalière -

Article 6

Les organisations syndicales représentées au Conseil supérieur de la fonction publique hospitalière ou représentatives dans l'établissement sont, en outre, autorisées à tenir des réunions mensuelles d'information d'une heure auxquelles peuvent participer les agents pendant leurs heures de service.

Une même organisation syndicale peut regrouper ses heures mensuelles d'information par trimestre.

Leur tenue ne peut aboutir à ce que les autorisations spéciales d'absence accordées aux agents désirant y assister excèdent douze heures par année civile, délais de route non compris.

Sont considérées comme représentatives dans l'établissement les organisations syndicales disposant d'au moins un siège au sein du comité social d'établissement.

Les autorisations d'absence pour participer aux réunions d'information susmentionnées doivent faire l'objet d'une demande adressée à l'autorité compétente trois jours avant ; elles sont accordées sous réserve des nécessités du service.



Formulaire à utiliser

AUTORISATION D'ABSENCE POUR INFORMATION SYNDICALE (article 6 du décret n°86-660 du 19 mars 1986)

(à remettre au moins 3 jours à l'avance à la Direction des Ressources Humaines)

NOM :

PRENOM :

Service :

Jour :

Horaires : de.....à

Date de la demande :

Avis et signature du responsable du service :

ACCORDÉ - REFUSÉ (rayer la mention inutile)

MOTIF DE REFUS :

.....
.....

À TRANSMETTRE À LA DIRECTION DES RESSOURCES HUMAINES DÛMENT COMPLÉTÉ

Syndicat CGT du CPN – Pavillon Raynier – Tél : 03-83-92-51-93 / Fax : 51-92
Mail : cgt@cpn-laxou.com / Site internet : www.lacqtducpn.com / Facebook cgtcpnlaxou

Votre espace retraite

Utilité, praticité, guide dans le dédale de la jungle pour connaître vos droits acquis pour votre future retraite (publique et privée), la CGT vous invite à vous connecter sur le site :

www.maretraitepublique.caissedesdepots.fr

Accès facilité en flashant le QR Code ci-contre



Sur cette plateforme, vous pourrez par exemple, visualiser et vérifier votre carrière, obtenir un relevé de carrière en ligne, effectuer vos simulations retraite...

Enfants et majoration de pension retraite

Dans un arrêt du 24 avril 2024, le Conseil d'Etat a estimé qu'un(e) fonctionnaire pouvait bénéficier d'une majoration de sa pension retraite dès lors qu'il/elle avait élevé pendant au moins 9 ans les enfants de son conjoint issus d'un mariage précédent, quelle que soit la date à laquelle il/elle a épousé ce conjoint.

A ne pas négliger donc pour bénéficier de cette majoration valable dès le 3ème enfant ...

(article 24 du décret n°2003-1306 du 26 décembre 2023)



Retraite Additionnelle Fonction Publique (RAFP)

Depuis 2004, vous cotisez obligatoirement à la **RAFP** (cf ligne sur votre bulletin de paie)
Pour connaître votre nombre de points, connectez-vous sur votre espace maretraitepublique comme expliqué dans l'article en haut de page.

Pour les droits liquidés après le 1er avril 2024 :

- si le **nombre de points acquis est inférieur à 4 900** : votre prestation sera servie sous forme de capital,
- si le **nombre de points acquis est compris entre 4 900 et 5 124** : votre prestation sera versée sous forme de capital fractionné,
- si le **nombre de points acquis est supérieur ou égal à 5 125** : votre prestation sera versée régulièrement sous forme de rente mensuelle.

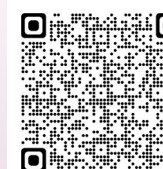
Une **calculatrice de points** est disponible en flashant le QR Code ci-contre :



Connaissez-vous
VOS DROITS?

La CGT tient régulièrement à jour des informations juridiques sur le site internet de la Fédération : www.sante.cgt.fr

Librement accessibles en scannant le QR Code ci-contre



Cette page est la vôtre

L'équipe syndicale vous propose cet espace dans lequel nous pouvons publier vos articles ... alors, merci d'avance pour votre contribution, chères lectrices, chers lecteurs !

Center Parc Nancéen

Une transformation en douceur de notre austère hôpital psychiatrique est en marche pour devenir bientôt un véritable îlot de fraîcheur et de douceur.

Vous souffrez depuis trop longtemps de la non reconnaissance et de la perte de sens au travail ? La Direction du CPN a la solution : vous offrir de l'apaisement et vous aider à retrouver de la sérénité au sein même de l'institution qui vous fait souffrir.

Si votre supérieur hiérarchique vous fait la misère, si votre médecin chef fait preuve d'autoritarisme et de maltraitance, le CPN vous propose la méthode suivante pour vous ressourcer :

Chaque jeudi, chaussez vos baskets, empruntez le parcours de santé, une fois les efforts accomplis, revenez tranquillement à dos de poney lui-même guidé par un manager, formé à l'équi-coaching, et empreint d'empathie grâce à l'œil bienveillant de l'animal.

Vous pouvez aussi enchaîner par une bonne séance de luminothérapie à l'espace bien-être. Une fois nimbé du rayonnement salvateur pour calmer les angoisses, un massage tout en douceur vous sera administré pour parachever cette douce journée apaisante.

Vous êtes alors prêt pour vite retourner travailler et mieux vous repérer dans les ruines de l'hôpital public.

Comme dans les bassins chaud/froid des cures thermales, chacun pourra ainsi goûter aux bienfaits physiques et psychologiques du changement radical de température. Le corps et l'âme finissent en effet par s'habituer et même trouver une plénitude dans la fraîcheur.

Alors salariés du CPN, soignants ou non, venez vite tous profiter de ces nouvelles prestations gratuites sur votre lieu de travail mais en dehors de vos heures de boulot (faut pas exagérer !) pour au final mieux apprécier la destruction progressive de l'hôpital.

Allez-y sans crainte et en toute confiance, votre employeur s'occupe de tout, surtout de vous.

Merci pour cette réaction un brin ... « caustique »

A la CGT, nous nous en tenons à la définition de la Qualité de Vie au Travail (QVT), telle qu'elle devrait être mise en avant sans être dévoyée ou gadgétisée par l'employeur :

La QVT correspond à un sentiment de bien-être au travail déterminé par de nombreux facteurs : l'ambiance de travail, la culture de l'établissement, l'intérêt de la mission, les conditions du travail et d'évolution, le sentiment d'implication, d'autonomie et de responsabilisation, l'égalité, le droit à l'erreur, la reconnaissance et la valorisation du travail effectué... mais aussi par la possibilité d'en discuter.

Il y a donc encore beaucoup de travail à accomplir dans notre établissement, à commencer par remettre du sens et de la bienveillance.

Cette page est la vôtre

Quand il y a quelques mois on m'a demandé de rejoindre le **groupe de travail autour du choix du nouveau logiciel de Dossier Patient Informatisé (DPI)**, j'ai hésité.

Dès la première réunion, j'ai fait remarquer devant la directrice financière que si c'était une fois de plus pour faire semblant de réfléchir à un « truc déjà plié d'avance » ce n'était pas la peine de perdre du temps. On nous a affirmé que « pas du tout bien au contraire ». Cette fois-ci (le constat de la grave erreur commise lors de la sélection de Cariatides a au moins fait l'unanimité), il serait tenu compte des avis de participants appartenant à un large panel, car ont été recrutés des représentants de multiples professions de l'établissement. Cela représente des heures, des jours de travail même. Des questionnaires de recueil des avis de chacun ont été collectés. Nous avons fait le lien avec les collègues pour explorer les besoins réels et tenter de voir ce qui serait dans les logiciels postulants le plus en adéquation. J'avoue avoir naïvement eu le sentiment d'être enfin pris en compte, et que les intervenants auprès des patients allait disposer d'une « solution », comme ils disent, qui permette à chaque agent de travailler mieux dans l'intérêt du public et dans une logique de continuité des soins.

3 logiciels ont été examinés lors de l'appel d'offres.

« **Cortexte** » (un programme déjà **bien connu et utilisé en psychiatrie**), « **Care4U** » (**l'héritier de DXcare utilisé au CHU**), et « **Sillage** » (dont l'équipe de conception va intégrer l'équipe native de Cariatides). Certains membres du groupe de travail sont allés visiter des établissements utilisant l'un ou l'autre logiciel. Nous avons participé à des réunions en visio ou en présentiel afin de regarder (subir parfois) des démonstrations et de poser toutes les questions nécessaires à un choix stratégiquement intelligent du point de vue des utilisateurs finaux. Nous avons recroisé ces données et les avons pris en compte pour fournir des avis à l'administration. Alors étrange. **Tous ceux avec qui j'ai échangé semblaient pencher sans grande surprise pour Cortexte, issu d'une petite entreprise française qui adapte à la psychiatrie son produit depuis 35 ans. C'était globalement et ergonomiquement intéressant en termes de rapport qualité-prix. Mais le fait est que DXcare est utilisé par le CHU. Soit le plus gros établissement du GHT qui a déjà une équipe et une machine de guerre au service de ce produit. On aurait donc pu se douter que le choix final irait directement, quoi qu'on en dise, dans cette direction. Et c'est exactement ce qui semble se passer !**

Or tout comme Cariatides, c'est une version qui n'est pas encore finalisée, qui a priori coûterait bien plus cher que Cortexte pour un logiciel pour l'instant plutôt orienté vers le somatique, et qui devrait envoyer les données de nos patients dans le cloud. C'est qui plus est un groupe international dont je ne sais pas où se situent les serveurs. Pour ce groupe (Dedalus) en tout cas, nous représenterons une goutte d'eau dans la mer, contrairement à ce qui aurait été pour Capcir l'éditeur de Cortexte.

Sur le site Dédalus, on lit : « *Nous sommes le principal éditeur de logiciels pour la santé et les diagnostics en Europe, et l'un des plus importants acteurs du domaine au niveau mondial. Notre structure d'actionariat assure une stabilité et une capacité financière, grâce à l'investissement d'Ardian, la plus importante société d'investissement privé en Europe et la quatrième au niveau mondial.* » De modestes humanistes quoi...

Du côté de Capcir, éditeur de Cortexte, on lit : « *En tant qu'entreprise familiale, nous sommes convaincus que la confiance repose sur la qualité des relations durables, aussi bien en interne qu'en externe. Au quotidien, nous mettons tout en œuvre pour l'honorer. Cette confiance s'exprime par un socle des attitudes chez Capcir : cohésion, fiabilité, sens de l'écoute, conseil, fidélité, confidentialité.* »

Bon, il semblerait que ça fasse moins rêver du côté de la Direction du CPN... d'où mon dépit !

Merci pour ce témoignage éloquent qui corrobore nos informations au sujet du futur DPI. A la CGT, nous sommes partisans de l'association des équipes et ce serait particulièrement inquiétant et dévastateur si nous devions nous effacer derrière le choix du GHT, gommant en plus notre spécificité psy. C'est d'ailleurs ce que nous avons dit en CSE le 15 octobre dernier.

Nos comptes-rendus

La Commission Médicale d'établissement :

Elle représente les personnels médicaux et les pharmaciens du CPN.
Elle est consultée sur le projet d'établissement, l'organisation des soins et des services, les conventions avec les partenaires, le budget, l'hygiène, les médicaments, ...

Votre représentant des personnels non-médicaux : Stephan JACQUOT

CME du dernier trimestre 2024



Le compte-rendu de **la CME du 17 octobre 2024** a été mis en ligne sur notre site internet.

Nous vous invitons à le parcourir. Il y a notamment plusieurs informations sur :

- **Le bilan 2023 des infections, antibiotiques et BMR**
- **La présentation de la nouvelle version Bibliobase**
- **Les projets déposés par le CPN au titre du FIOP 2024**

Le compte-rendu de **la CME du 21 novembre 2024** est en cours de finalisation.

A l'ordre du jour :

- **Convention de partenariat MAS CPN / SOS médecin,**
- **Attractivité médicale,**
- **Coopération médicale avec la Clinique des Boucles de la Moselle,**
- **Présentation du programme de formation : « Empow'them »,**
- **Autorisations de sortie de parc non-accompagnées des patients en SSC SDRE**

La dernière CME de l'année 2024 se tiendra le 19 décembre.

Retrouvez tous nos comptes-rendus et analyses dans la rubrique CME sur notre site internet www.lacgtducpn.com

Ou en scannant le QR Code ci-contre



Du côté des médecins ... le mercato !



Novembre et sa traditionnelle rentrée médicale, deux fois par an d'ailleurs, un semestre commence dans les services avec l'arrivée d'un nouvel interne. Petite nouveauté (depuis quelques années maintenant) avec la valse des praticiens, chef de service... traduisant la fin du mercato.

A l'instar des sports professionnels et du foot particulièrement marqué par les inégalités, les juniors formés au club ne signent plus pour une carrière dans la fonction publique.

Les raisons ???

⇒ L'appât du gain ?

Probablement.

La cupidité, quelles que soient les catégories socio-professionnelles, a toujours été un moteur puissant. Alors entre l'ogre privé lucratif ou les sirènes du libéral, véritables PSG ou Citizens, difficile pour un petit club formateur de district comme le CPN de garder ses pépites.

⇒ Les conditions de travail ?

Assurément.

Horaires de bureau, flexibilité d'un côté, doux équilibre permettant une articulation vie professionnelle/vie privée. De l'autre, la vocation (terme désuet, la vocation désigne une mission particulière, souvent désintéressée, pour laquelle un individu se sent appelé) qui, à elle seule, ne permet plus de supporter la pression.

Pression hiérarchique (organes de tutelle ARS, directions) et fonctionnelle (chefs de pôle...), pression administrative avec la multiplication des obligations et contraintes médico-légales : JLD, certificats, expertise...

Multiplication des gardes et astreintes, horaires débordants pour absorber les délais de prise en charge, l'augmentation des besoins de la population et surtout la diminution des effectifs.

On l'aura compris, le mercato ne tournera pas en notre faveur.

Soignants, usagers doivent-ils se résigner à voir partir les compétences formées, financées par l'argent public de la sécurité sociale ?

Pour la CGT, la survie des hôpitaux publics, de notre hôpital, doit nécessairement passer par une amélioration des conditions de travail, un management bienveillant et participatif, des effectifs médicaux et paramédicaux décentes et enfin des valorisations salariales à la hauteur de l'engagement et des responsabilités.

En attendant, au revoir Ludo, Daphné, Morgane, Marie, Thomas, Estelle, Thibault, Charlotte, Grégory, Jérôme et on en passe.

Merci d'être restés le temps que vous avez pu, avant de ne plus pouvoir soigner.

SJ

La CGT dispose d'un syndicat et de représentants syndicaux chez les médecins.

N'hésitez pas à nous contacter en cas de besoin.



La F3SCT (ou Formation Spécialisée Santé Sécurité Conditions de Travail)



Il s'agit d'une **sous-commission du CSE**, qui a remplacé le CHSCT au 1er janvier 2023.

Le gouvernement a considérablement affaibli ses prérogatives mais cette instance reste compétente en matière d'enquêtes suite à accidents de travail graves, réalise des inspections, est consultée en matière de télétravail, d'hygiène, de sécurité, ... Elle est associée également au recensement et à l'actualisation des risques professionnels, au programme d'actions , ...

Ordre du jour F3SCT du 6 décembre 2024

- Modification du règlement intérieur de la commission des risques professionnels
- Modalités de mise à jour du Document Unique / PAPRIPACT
- Rétroplanning 2024/2025 concernant les risques professionnels
- RETEX concernant les accidents de travail du 17 janvier et 19 juin 2024
- Mesures mises en place en commission des risques professionnels
- Visites F3SCT :
 - ◊ Restitution visite de la maison de la résilience
 - ◊ Calendrier 2024 et prévisionnel 2025
 - ◊ Relocalisation du magasin
- Point sur la situation globale de l'UPPAM :
 - ◊ Plusieurs ENNOVs font état de difficultés avec les urgences du CH PAM qui ont un impact lors de certaines prises en charge
 - ◊ Plusieurs ENNOVs concernant des menaces de mort à l'encontre de l'équipe (25/10)
 - ◊ Plusieurs ENNOVs sur la prise en charge de patient alcoolisées (révision de la procédure et uniformisation ?)
 - ◊ Retour sur le suivi et la prise en charge des agents suite au suicide d'une patiente (protocole psycho-trauma ?)
 - ◊ Problématique importante concernant les effectifs.
 - ◊ Bilan des HUBLO sur les derniers mois
- Demande de présentation par l'assistante sociale du personnel (en personne) de son rapport annuel ET de la partie référente handicap (point FIPH - FP, aménagements de poste, reprise après arrêt, RQTH, commission de maintien dans l'emploi et propositions d'axes de travail / améliorations)
- Bilan des unités en horaires dérogatoires : Absentéisme - Demande de renfort - Nb de hublo demandés - AT et accident de trajet
- Abri fumeurs UHSA : Avancée des travaux
- Doublement de poste : Engagement de la direction à travailler avec les OS sur une procédure claire : décision, traçabilité, mode d'intervention, subtilité de la prolongation de poste

Le compte-rendu F3SCT sera distribué comme habituellement dans la semaine qui suit la séance.

Retrouvez nos précédents comptes-rendus en intégralité dans la rubrique dédiée sur notre site internet www.lacgtducpn.com

Ou en scannant le QR Code ci-contre



Le CSE (ou Comité Social d'Établissement)



Il a remplacé l'ancien Comité Technique d'Établissement au 1er janvier 2023.

Le CSE donne un avis sur la politique générale de l'établissement, l'organisation du travail, le budget, la formation, les lignes directrices de gestion (avancements), les réorganisations ou restructurations de services, les primes, ...

CSE du 17 décembre 2024 : à l'ordre du jour

A l'heure où nous bouclions cette gazette, la Direction ne nous a pas encore adressé les points qu'elle comptait porter à l'ordre du jour.

Dès ce dernier connu, nous le publierons sur nos réseaux sociaux.

Pour la CGT, nous demandons à cette dernière d'inscrire les questions suivantes :

Quelle politique institutionnelle en termes de gestion du temps de travail et des droits à congés en cette fin d'année 2024 ?

- ⇒ point CHRONOS, fiabilisation des balances horaires et établissement des obligations de service 2025 tenant compte de la jurisprudence interdisant tout report de balances négatives
- ⇒ Positionnement adopté pour les congés pendant les périodes de vacances scolaires mais aussi sur les possibilités de report sur 2025, blocages éventuels identifiés, mensualités de remplacement le cas échéant, ...

Le compte-rendu du CSE sera distribué comme habituellement dans la semaine qui suit la séance.

Retrouvez nos précédents comptes-rendus en intégralité dans la rubrique dédiée sur notre site internet www.lacgtducpn.com

Ou en scannant le QR Code ci-contre



La CGT dans les négos

Toujours force de propositions, votre syndicat CGT prend toute sa place dans les espaces de négociation que nous avons ouvert.

Après avoir obtenu un agenda social 2024-2026 sur diverses thématiques (semaine de 4 jours, télétravail, nouvelles autorisations spéciales d'absence, congés menstruels, ...), la CGT du CPN s'est mobilisée ces derniers mois :

- **collectif CGT des personnels administratifs** (réunions des 20/09 et 15/11) : remontée de demandes spécifiques aux AMA, adjoints administratifs et ACH par mail à la Direction et lors de la commission de formation du 26/11,
- **Réinternalisation de la crèche** : accompagnement des personnels LPCR repris par la Direction du CPN, rencontre sur site le 19/11, réponses aux questions sur les statuts fonction publique, les droits, le temps de travail, ...
- **Plan de formation 2025** (commissions de formation des 26 et 27 novembre 2024, cf compte-rendu sur notre site internet www.lacgtducpn.com)
- **Accidents de Travail** (enquêtes sur AT voirie et service Elec', obtention d'un tableau examiné en Commission des Risques Professionnels pour décider des analyses à effectuer afin d'éviter que d'autres AT ne surviennent, demande de faciliter la signature du certificat initial par un médecin de l'établissement, ...)
- **Réunions mensuelles CGT / Direction** : accord de principe donné le 19/11 par la Direction à la revendication CGT Ravenel / CGT CPN pour assouplir les règles permettant d'obtenir des jours de fractionnement et hors saison, accord obtenu pour travailler à la problématique d'accès de nos patients et familles aux consultations en pédopsy (taxis défaillants), alerte sur le comportement de certains experts médicaux auprès de qui la Direction adresse nos collègues quand AT, ...



Non-exhaustif mais n'hésitez pas à nous suivre sur les réseaux sociaux pour être au cœur de l'info. La CGT du CPN a toujours communiqué régulièrement sur la vie au sein d'établissement, sur le regard que nous portons sur certaines « évolutions » de la psychiatrie, sur notre analyse et nos propositions, ..., pour améliorer vos conditions de travail, les prises en charge, ...

Des visites de service ont également eu lieu pour faire le point directement avec les collègues au sujet de leurs préoccupations (ERA, Pédopsy Brabois, CMP Toul, ...)

N'hésitez pas à nous contacter si vous souhaitez planifier un passage d'une de nos équipes militantes.

Ces rencontres sont des instants précieux qui nous permettent d'une part, de relever vos questionnements / propositions et d'autre part, de faire remonter à la Direction des revendications ancrées et illustrées par la vraie vie sur le terrain !

**Une question, un problème dans votre unité ?
Contactez la CGT !**

EF

Réunion punaises de lit du 27 septembre 2024



Face à l'augmentation croissante de présence de punaises de lit dans les services de soins et dans les domiciles patients, la CGT a décidé de remettre le sujet sur la table.

Pour la CGT, tous les axes sont à revoir, qu'ils soient préventifs, curatifs et palliatifs.

La CGT a saisi Madame la Directrice et Présidente de la F3SCT d'une demande de réactualisation de la procédure existante au CPN (F3SCT du 12 mars 2024 et relance en F3SCT du 11 juin 2024).

Une réunion a enfin été organisée avec la Direction, l'équipe opérationnelle d'hygiène et les syndicats le 27 septembre 2024.

Les demandes de la CGT :

- une réadaptation de la procédure QUALIOS (protocole CPN-CLI-MOP 0169) aux contraintes réelles,
- **A titre préventif, équiper les lieux de consultation de pièges et mettre en place un calendrier de nettoyage / détection de ces lieux** (hospit' comprise) à l'image de ce qui se pratique dans les salles de cinémas et dans certains hôtels,
- **un nettoyage plus régulier des véhicules de service** (1 seule fois par an actuellement !) Un système de vérification des véhicules au retour des réservations serait à réfléchir,
- **rechercher un produit de désinfection plus adapté que le spray actuel en prenant contact auprès des entreprises spécialisées travaillant dans ce secteur.** Il nous a été répondu par la Direction des soins d'envoyer nous même les fiches produit, des insecticides que nous utilisons. Effectivement, en raison de l'absence de réponses adéquates, nous sommes nombreux, soignants, à nous être personnellement équipés en pièges et en insecticides. C'est pourtant à notre employeur de nous fournir les moyens de protection appropriés !!!
- **Le réexamen de la couverture de ce risque par l'assurance du CPN en cas d'infestation du domicile d'un professionnel en lien avec une exposition dans le cadre de son exercice professionnel (contrat d'assurance CPN courant jusqu'au 31/12/2026).** Nous souhaitons que soit prévu en plus des conditions actuelles, la prise en charge par l'assurance des frais de désinfection du logement du professionnel et les éventuels frais annexes de type relogement, ce qui n'est pas le cas aujourd'hui.

Ce qu'il en est ressorti au final :

- ⇒ *La réponse de la Direction des soins a été étonnante « il n'y aura pas de grandes solutions à cette réunion ».*
- ⇒ *La proposition de la Direction des soins a été d'acheter 1kg de terre de sommière car c'est une solution « pas chère » et de l'utiliser lors des visites aux domiciles infestés des patients.*
- ⇒ *Un email a été envoyé à l'encadrement suite à la réunion pour leur préciser que chaque unité doit être équipée de produit insecticide.*
- ⇒ *L'équipe opérationnelle d'hygiène devra réaliser des « fiches actions » pour les voitures de services et les bureaux.*
- ⇒ *Mme SIMILIEN, ingénieure gestion des risques, se chargera d'aller étudier les contrats actuels et de proposer une réponse par la suite.*

Ces réponses restent décevantes et insuffisantes pour nous, agents du CPN, directement en contact avec des patients porteurs de punaises de lit.

Nous attendons davantage d'implication et des réponses très concrètes sur ce sujet.

OM

Prime de service, ciao !

Fin novembre, la plupart de nos collègues percevaient un acompte de leur prime de service, le solde leur sera versé fin janvier 2025.

Cette prime et son calendrier répété depuis de nombreuses années arrive à son terme. L'accord Ségur comportait quelques petites lignes qui ont fait tiquer la CGT (et explique notre non-signature, ça mais aussi le fait que 183€ c'était bien trop peu par rapport aux attentes et au niveau de rémunération des soignants dans d'autres pays de l'OCDE) Parmi les petites lignes, la suppression de la prime de service et son remplacement par une prime dite au mérite !!!

Sans cesse reculé, le texte de loi qui devait sortir est finalement prévu pour 2025 (il faut dire qu'on a du lourd au Ministère de la Fonction Publique et qu'on n'y coupera pas indéfiniment)

Du côté CPN, le DRH nous a déjà informés qu'il souhaitait rapidement, l'an prochain, ouvrir des négociations car la procédure de calcul de la prime actuelle ne lui convient pas ... gare !

Bonfils, galerie d'exposition

Bonfils, bâtiment pourtant identifié pour accueillir un afflux de patients en cas de Plan Blanc. Pourvu qu'il n'arrive rien ... !

Bonfils, dernière unité, encore à peu près fonctionnelle pour accueillir des populations en difficultés (comme les mineurs non accompagnés il y a quelques années) et qui aurait pu servir de centre d'hébergement pour nos patients sortant à la rue (proposition CGT du CPN et CGT Association Ars en décembre 2022 puis rappelée en 2023 avant d'être rejetée par la Direction de l'époque ... et pas plus soutenue par la Direction actuelle)

Mais, aujourd'hui, Bonfils, c'est assumé, c'est un lieu culturel pour des expos de photos, inauguré en grandes pompes le 21 novembre 2024 en présence du Délégué Territorial de l'ARS, du maire de LAXOU, de représentants du Conseil Départemental, ...

Faire entrer la culture à l'hôpital, pourquoi pas ? Mais pour qui ? Pour quelles priorités ? Quand on connaît aujourd'hui le nombre de patients vivant dehors, le nombre de SDF, ...

La CGT portait d'autres ambitions pour cet ancien pavillon ... un peu moins éloignées de nos valeurs au vu de situations dramatiques vécues et des attentes des usagers.

Médailles du travail

Proposition défendue par la CGT du CPN depuis des années, c'est maintenant officiel : Si vous recevez une médaille du travail (courrier envoyé par la DRH) et que vous venez pour qu'on vous la remette le jour de la cérémonie des vœux, vous bénéficierez de cette journée en repos (Autorisation Spéciale d'Absence)

Encore une belle avancée sociale acquise grâce à notre obstination !!!

La prochaine cérémonie se tiendra le 6 janvier 2025 à partir de 16h30.

Si vous êtes de la promotion 2024, n'oubliez pas de répondre à la DRH, service carrières.



Joyeuses fêtes

à tous

La CGT du CPN vous souhaite

un joyeux Noël et de bonnes fêtes de fin d'année

Toutes nos pensées vont à tous ceux qui souffrent et se trouvent dans des situations difficiles.

*À tous ceux qui ne peuvent profiter de moments apaisés...
À tous nos collègues qui vont assurer leurs fonctions avec dévouement auprès des patients pendant ces périodes de fêtes.*

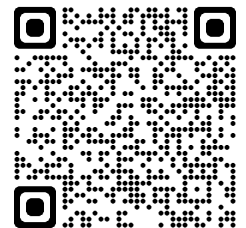


Nous contacter :  **51-93**

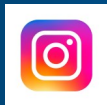
Toute l'info directe et locale sur Facebook CGT CPN Laxou

- des photos et vidéos de nos manifs,
- des informations pratiques,
- des articles de presse et des reportages,
- des liens sur l'actualité,
- les luttes dans d'autres établissements, ...

N'hésitez pas à vous abonner, à liker et à partager !



UNE ALTERNATIVE A L'INFORMATION INSTITUTIONNELLE



***La CGT du CPN est aussi présente :
sur Instagram, sous le compte cgtdcpn***

sur YouTube, sous le nom cgtdcpnlaxou

et depuis 2009, sur internet : www.lacgtducpn.com